



Bulletin numéro 16 :

Septembre/Octobre/Novembre 2022

L'activité des membres de l'ASDE a été intense sur le projet des Peurnes ces 3 derniers mois.

Rencontres ou contacts téléphoniques avec les élus des Communes et les Communautés de Communes de :

Châteauneuf-sur-Cher : présence au conseil municipal dans le public et rencontre avec Mmes la première adjointe et une conseillère municipale.

Saint-Loup-des-Chaumes : rencontre avec M. le Maire et les Adjointes.

Chavannes : rencontre avec M. le Maire
Meillant : rencontre avec Mme la Maire.

Saint Denis de Palin : rencontre avec M. le Maire et des élus.

Chalivoy-Milon : rencontre avec Mme la Maire.

Bannegon : rencontre avec M. le Maire.

Communauté Cœur de France : entretien téléphonique avec le Président.

Communauté Arnon Boischaut Cher : rencontre avec le Président.

Présence de membres de l'ASDE aux deux réunions du Conseil Communautaire Le Dunois.

A celle du 29 septembre, le Maire, M. Cosyns, avec l'accord du bureau n'avait pas inscrit la question à l'ordre du jour. Le Maire de Bussy a demandé en question diverse que le projet des Peurnes soit débattu en Conseil communautaire. Après un vote des membres, il a été décidé que le conseil devait voter sur cette question. La Sous-préfète présente a fait remarquer que le dossier n'avait pas été transmis aux membres du Conseil. Ils ne pouvaient donc pas se prononcer immédiatement !!!

Il fallait convoquer un conseil exceptionnel.

Le conseil communautaire exceptionnel du 11 octobre à 11 h.

Présence de membres de l'ASDE aux Conseils municipaux

De Levet.

De Dun-sur-Auron.

De Saint-Germain-des-Bois.

De Contres

Les Conseils municipaux de Senneçay et de Vorly, ont souhaité formuler un vœu contre le projet.

Résultats des votes des Communes limitrophes :

- Saint-Germain-des-bois : 11 contres, 4 pour, 0 abstentions = **Avis Défavorable**
- Contres : 7 contres, 0 pour, 0 abstentions = **Avis Défavorable**
- Dun-sur-Auron : **Refus de délibérer**
- Parnay : 4 contres, 2 pour, 0 abstention = **Avis Défavorable**
- Saint-Denis-de-Palin : 1 contre, 2 pour, 6 abstentions = **Avis Favorable**
- Bruère Allichamps : 5 contres, 0 pour, 6 abstentions = **Avis Défavorable**
- Meillant : 0 contre, 13 pour, 0 abstention = **Avis Favorable**
- Châteauneuf-sur-Cher : 9 contres, 4 pour, 1 abstention = **Avis Défavorable**
- Chavannes : 7 contres, 0 pour, 2 abstentions = **Avis Défavorable**
- Levet : 12 contres, 1 pour, 0 abstention = **Avis Défavorable**
- Saint-loup-des-chaumes : 4 contres, 1 pour, 4 abstentions = **Avis Défavorable**
- Serruelles : 6 contres, 0 pour, 1 abstention = **Avis Défavorable**
- Uzay-le-Venon : 11 contres, 0 pour, 0 abstention = **Avis Défavorable**

Communes non consultées car à plus de 6 km du projet, mais qui ont délibéré pour émettre un vœu :

- Vorly : = **Avis Défavorable**
- Senneçay : = **Avis Défavorable**

Sur les 13 communes sollicitées, 3 n'ont pas délibéré valablement (Bruère-Allichamps = délibération hors délai / Saint-Denis-de-Palin = délibération non conforme au vote / Dun-sur-Auron = refus de délibérer).

Seules les 10 délibérations valables seront comptabilisées par la préfecture.

9 sur 10, soit **90 % des Communes ont rejeté le projet (dont la commune d'accueil du projet)**.

1 sur 10, soit **10 % des communes ont accepté le projet**.

Résultats des votes des Communautés De Communes :

- Le Dunois : 16 contres, 2 pour, 7 abstentions et 1 nul = **Avis Défavorable**
- Cœur-de-France : 13 contres, 5 pour, 18 abstentions = **Avis Défavorable**
- Arnon-Boischaut-Cher : 23 contres, 1 pour, 4 abstentions = **Avis Défavorable**

100 % des Communautés de Communes ont rejetées le projet

Le vote du Conseil municipal de Saint-Germain-des-Bois.

L'ASDE remercie tous les élus qui se sont rangés à nos arguments et qui ont suivi Monsieur le Maire en votant **NON** au projet des Peurnes. Cette évolution des opinions est le résultat de deux années de travail d'information auprès de la population.

Le vote du Conseil municipal de Saint-Denis-de-Palin.

Merci à l'élu(e) qui a voté contre le projet. Merci aux élus qui se sont abstenus, ils ont fait un très grand pas dans la compréhension des problèmes posés par les zones industrielles d'aérogénérateurs. Pour les deux élus (es) qui ont voté pour, cela mériterait une explication de vote ! Ils ont en effet voté pour la mise en place d'un parc éolien qui n'a plus de chemin d'accès puisque le conseil municipal de Saint-Germain-des-Bois, propriétaire du chemin d'exploitation, a voté contre le projet. Cela n'a donc pas de sens de voter pour un projet qui en l'état ne peut aboutir. Ces deux élus(es) favorables n'avaient-ils pas en tête de se positionner par rapport au projet des Bois Forts ? Nous le saurons dans les prochains mois !

L'enquête publique :

Elle s'est déroulée du lundi 29 août au mercredi 28 septembre. De nombreux membres de l'ASDE sont venus rencontrer les commissaires enquêteurs qui étaient au nombre de trois : un Président et deux Assesseurs. Les relations avec les membres de la commission d'enquête ont été courtoises, il convient de le souligner.

Les enquêteurs ont relevé le nombre inhabituellement important de contributions anonymes, ainsi que la très faible part de contributions favorables à ce projet.

Les contributions à l'enquête:

Elles pouvaient être déposées à la mairie de Saint-Germain-des-Bois ou par internet sur une plate-forme mise en place par la préfecture. **Nous en comptons 313.** Les commissaires enquêteurs n'en retiendront que **301**, ils en ont regroupées et supprimées des doublons.

Sur les 301 retenues, seulement 7 contributions sont favorables au projet. Elles émanent :

- De quatre partisans des énergies produites par les éoliennes, habitants loin du projet, non concernés par les nuisances.
- Une anonyme, dont la rédaction et les mots utilisés, montrent qu'il s'agit probablement d'un professionnel de l'éolien !
- Du directeur de la Colas qui souhaite vendre du béton !!
- Une autre de M. Dumarçay, propriétaire du terrain d'implantation, qui vante son site des Peurnes !!!

Ces deux dernières contributions, présentant un conflit d'intérêt, ne devraient pas être prises en compte.

Les cinq premières n'affirment que des généralités sans répondre précisément à ce projet.

Aucune contribution favorable au projet ne vient d'un habitant de Saint-Germain-des-Bois.

Les résultats de l'enquête publique:

Le 19 octobre, dans un mémoire en réponse, le promoteur a répondu aux questions issues de l'enquête publique. La commission d'enquête publique a rendu ses rapports le 28 octobre. Ils sont publiés depuis le 14 novembre sur le site : <https://www.cher.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/ICPE-Enquetes-publiques-Consultations-du-public/ICPE-autorisation-conclusions-du-commissaire-enqueteur/Saint-Germain-des-Bois-CE-SAINT-GERMAIN-DES-BOIS>

L'ASDE remarque les omissions, erreurs et interprétations suivantes :

- Plusieurs observations du public sont manquantes dans le rapport de la Commission d'enquête.
- Le rapport affirme une conformité du projet avec la carte communale et les documents d'urbanisme régionaux. Ces deux affirmations sont fausses !
A aucun moment la carte communale ne fait apparaître une autorisation d'implantation d'éoliennes.
Au niveau régional, la commune de Saint-Germain-des-Bois n'est pas dans une zone définie comme favorable à l'éolien, la zone la plus proche étant la zone N°15, pour laquelle il est recommandé de densifier où d'étendre les parcs déjà autorisés, et de laisser des couloirs de respiration sans éoliennes entre les zones favorables à l'éolien.
- Le rapport affirme un éloignement des éoliennes aux lisières forestières **supérieur à 100 mètres.**
Encore faux !! L'étude d'impact de TotalEnergies indique une distance des éoliennes E2 et E4 de **100 m pour le mat** et une distance oblique de **83 m entre le bout des pales** et la cime des boisements.
- La commission d'enquête conclut à une acceptation sociale en affirmant que la majorité des habitants et une partie des élus n'a pas souhaité se prononcer sur le projet. Une fois de plus, c'est faux !!!
Les habitants de Saint-Germain-des-Bois se sont prononcés contre le projet avec 209 signatures dans une pétition.
Dans la limite des 6 km, 99 % des contributions sont défavorables au projet, 90 % des Communes ont rejeté le projet, et 100 % des Communautés de Communes ont rejeté le projet. Sur 13 Communes une seule a refusé de se prononcer.

L'ASDE constate la très forte opposition des territoires concernés et de leurs habitants, qui n'a pas été prise en compte à sa juste valeur par la commission d'enquête. Nous avons écrit au Préfet pour signaler ces abus et demander un RDV.

!!! INFO DE DERNIERE MINUTE !!!

La commission des sites et des paysages vient de voter un avis négatif avec 4 voix pour et 8 voix contre ce projet.

Les deux journées d'info organisées à la salle des fêtes de Saint-Germain-des-bois.

Ces deux journées du 09 et 10 septembre ont permis aux intervenants de qualité de faire part de leurs témoignages devant un auditoire attentif.

Le projet de RP Global, aux Bois Forts, revient.

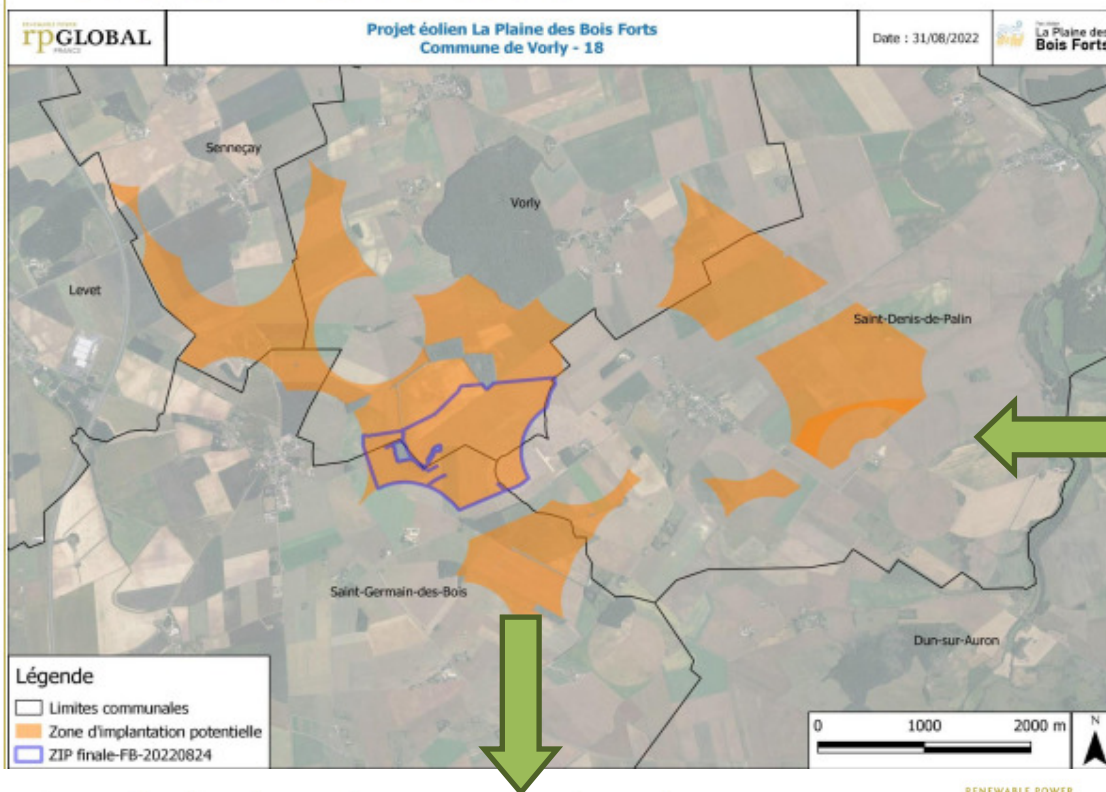
Cette société a eu une réunion avec les services de Bourges plus, et une autre avec la Présidente de cette communauté de communes et la Maire de Vorly.

Préalablement RP Global a envoyé un diaporama qui repositionne le projet. Le document est de très mauvaise qualité comme tout ce que produit RP Global. La société propose d'installer quatre éoliennes de 200 mètres de haut au lieu-dit Les Bois Forts, sur la commune de Vorly. Les quatre machines semblent encadrer le mât de mesure posé actuellement.

Nous vous présentons quelques extraits du document pour que vous puissiez vous rendre compte du peu de sérieux de celui-ci !

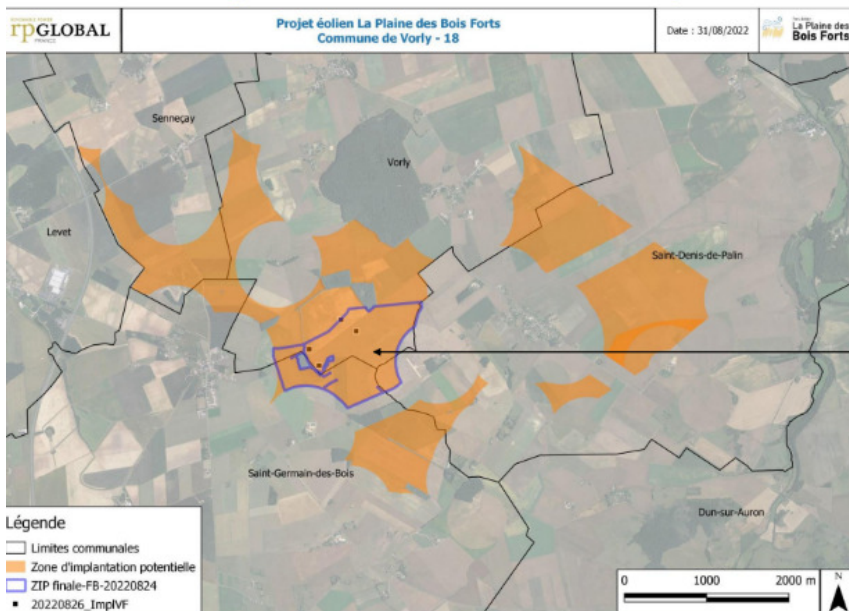
Le secteur d'étude réduit

Des extensions possibles



Le promoteur nous livre sa zone de prospection possible : elle va de Saint-Denis-de-Palin à Levet, et comprend Senneçay et Saint-Germain-des-Bois.

Carte des implantations retenues à Vorly



Éloignement Saint-Germain-des-Bois : derrière boisement

Éloignement radars Avord en coordination Armée

RP Global est dans la démagogie lorsque la société indique que **des éoliennes de 200 mètres de haut seront cachées, de la vue des habitants de Saint-Germain-des-bois** par des arbres qui font 20 mètres maximum.



Mensonge lorsque RP Global présente des photos d'une très grande plaine, avec des aérogénérateurs installés, le promoteur n'hésite pas à dénommer cette plaine « **La Plaine des Bois Forts** ». L'éthique commanderait d'indiquer où cette photo a été prise !
Mais RP Global et l'éthique ????? ?!!!!

Selon RP Global, tout va bien !!!

Les enjeux principaux du secteur d'étude (1/2)

Études Humaines
Distance aux habitations (500 m réglementaire) → Prise en compte initialement
Documents d'urbanisme → PLUi Bourges Plus
Acoustique → Eloignement maximal des zones d'habitat

Études Patrimoniales
Cathédrale de Bourges, limite 20 km → en dehors des cônes de vue
Château Bois-Sir-Amé à Vorly
Habitats les plus proches : Bourg Saint-Germain-des-Bois / Chezal-Chauvier
→ Etude détaillée des enjeux par des photos, photomontages et/ou coupes topographiques.

Études Écologiques
ZIP située en dehors des zonages écologiques sensibles
Présence de quelques zones boisées → Maintenir des éloignements
Faune volante → Préconiser une hauteur sous les pales élevée

15

Tiens tiens, les soi-disant enjeux ne sont que le strict respect des réglementations !!!
RP Global a une drôle de vision des enjeux !!!!!

Tiens tiens, il n'y aurait que 2 monuments historiques aux alentours !!!
RP Global a une drôle de vision du patrimoine !!!!!

Tiens tiens, on ne parle pas des marais de Contres !!!
RP Global a une drôle de vision des études écologiques !!!!!

Et le promoteur y ajoute une soit disant concertation territoriale !!!

Concertation territoriale

Elus :
▪ Dès l'initiation de la réflexion de développement éolien : janvier 2018 ;

Habitants du territoire :
▪ Campagne de porte à porte d'information : janvier 2021 ;
▪ Présentation de la démarche de développement d'un projet d'ENR : courrier / réunion / questionnaire / entretiens téléphoniques : mars 2021 ;
▪ Réunions, permanences, courriers, etc. à prévoir ;

Public :
▪ Site internet du projet : <https://parc-eolien-sennecay-vorly-saint-denis-palin.fr> .

27

Il n'y a plus rien à concerter puisque le choix d'implantation a été déterminé !!!
RP Global a une drôle de vision de la concertation !!!!!

Après avoir interrogé une trentaine d'habitants en octobre 2022, RP Global affirme que seule une minorité de 20% de la population s'oppose au projet.
RP Global a une drôle de vision de la concertation !!!!!

Pour accéder à ce site il faut en novembre 2022 un identifiant et un mot de passe !!!
RP Global a une drôle de vision du Public !!!!!

L'ASDE vous donne rendez-vous l'année prochaine, et vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.